



CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1979

26 FEVRIER 1979

Budget des affaires culturelles

de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1979

— SECTEUR DOTATIONS —

TABLE DES MATIERES.

	Pages
<i>Projet de décret</i>	2
<i>Tableau annexé au projet de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie III. — Autres dépenses culturelles	4
Section 31. — Arts et Lettres :	
— Crédits pour activités culturelles	4
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Partie III. — Autres dépenses culturelles	6
Section 31. — Arts et Lettres :	
— Crédits pour activités culturelles	6

PROJET DE DECRET.

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, de Notre Ministre de l'Education nationale, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre de la Culture française, de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de Notre Secrétaire d'Etat à la Culture française et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

CREDITS POUR LES DEPENSES COURANTES (TITRE I).

ARTICLE UNIQUE.

Il est affecté au budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française, secteur Dotations, de l'année budgétaire 1979, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (titres I)	115,0	—	—
Totaux	115,0	—	—

Ces crédits sont énumérés au titre I du tableau annexé au présent décret.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1979.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

P. VANDEN BOEYNANTS.

Le Ministre de l'Education nationale,

J. MICHEL.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Ministre de la Culture française,

J.-M. DEHOUSSE.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

Le Secrétaire d'Etat à la Culture française,

F. PERSOONS.

TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 31

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques
sans caractère d'entreprise.

41.01	Subvention de fonctionnement à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles	115,0	—	—
	Totaux pour le chapitre IV	115,0	—	—
	Totaux pour la section 31. — Arts et Lettres, crédits pour activités culturelles	115,0	—	—
	Totaux pour la partie III. — Autres dépenses culturelles	115,0	—	—
	TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES	115,0	—	—

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
26 février 1979.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

Le Premier Ministre,

P. VANDEN BOEYNANTS.

Le Ministre de l'Education nationale,

J. MICHEL.

Le Ministre des Finances,

G. GEENS.

Le Ministre de la Culture française,

J.-M. DEHOUSSE.

Le Secrétaire d'Etat au Budget,

M. EYSKENS.

Le Secrétaire d'Etat à la Culture française,

F. PERSOONS.

PROGRAMME JUSTIFICATIF.

TITRE I.

DEPENSES COURANTES.

PARTIE III.

AUTRES DEPENSES CULTURELLES.

SECTION 31.

ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS

A. L'INTERIEUR DU SERVICE PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques
sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Subvention de fonctionnement à la Commission
française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1979	1978	1977
	—	—	—
413 Transferts de revenus aux autres institutions d'intérêt pu- blic sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954	115,0	118,8	—

(1)

Le crédit proposé permettra à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles de poursuivre ses activités en matière préscolaire, postscolaire et culturelle ainsi qu'en matière d'enseignement compte tenu de la hausse des charges de personnel et du coût de la vie.

En 1978, la dotation proposée par le gouvernement était de 105 millions de francs. Suite à des amendements votés par le Conseil culturel, 13,8 millions de francs prélevés sur les secteurs Santé publique, Communications et Classes moyennes ont été ajoutés au secteur Dotations.

(1) En 1977 ce crédit figurait au budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française, secteur Culture française, section 34, article 43.21.